



DELUBAC
Asset Management

Annexe 10

Delubac Ethique Obligations

Document publié le 22/10/2025



Publication d'information en matière de durabilité

Résumé

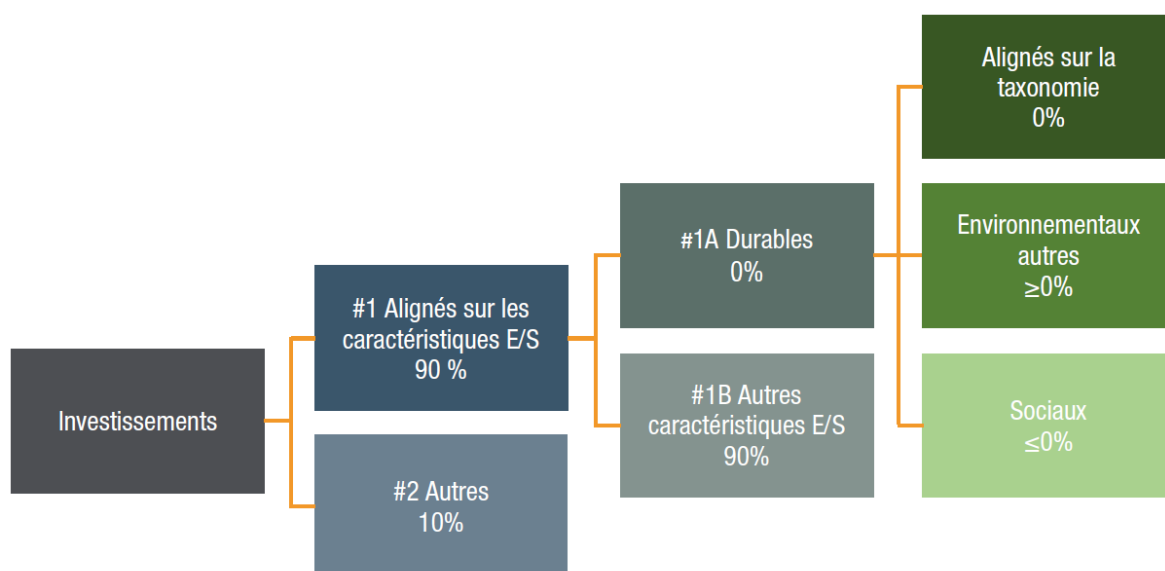
Le fonds **Delubac Éthique Obligations** promeut des caractéristiques **environnementales et sociales** sans viser spécifiquement l'investissement durable.

La stratégie repose sur la Doctrine Sociale de l'Église, traduite en critères d'investissement intégrant le respect des droits humains, du travail, de l'environnement, des règles du marché et de gouvernance. Ces critères sont appliqués via la notation ESG de Sustainalytics, avec des filtres d'exclusion et de sélection positive.

Le compartiment DELUBAC ETHIQUE Obligations a pour objectif d'obtenir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate 500 1-3 ans Total Return sur la durée de placement recommandée de 3 ans, par une gestion flexible d'obligations de maturité court et moyen terme, intégrant systématiquement une approche extra-financière.

Le compartiment DELUBAC ETHIQUE Obligations est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

- Titres de créances et instruments du marché monétaire : entre 0 et 100% de l'actif net
- Parts et actions d'autres OPC ou Fonds d'investissement : le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectifs ou Fonds d'investissement, dont des fonds indiciels (ETF), suivants : OPCVM de droit français ou étranger, FIA de droit français ou de fonds d'investissement de droit étranger européen ou non respectant les critères fixés par l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.



Des contrôles pré-trade et post-trade sont réalisés par l'équipe ISR pour garantir le respect des critères d'exclusion et vérifier l'éligibilité ESG des titres.

L'univers d'investissement (≈ 1300 émetteurs) est filtré en trois étapes :

1. Politique d'exclusion DAM (armes controversées, charbon, tabac, jeux, controverses graves, mauvais scores ESG).



DELUBAC
Asset Management

2. Filtre spécifique au compartiment, inspiré de la Doctrine Sociale de l'Église, excluant également alcool, OGM, contraceptifs, pornographie, pesticides, etc.
3. Filtre quantitatif ESG basé sur le score Sustainalytics : exclusion si ESG Risk Score > 30/100. L'univers est révisé chaque trimestre.

Les données proviennent de Sustainalytics (scores ESG, controverses, activités exclues) et d'analyses internes (recherches, rapports publics, dialogues avec les entreprises).

Les données ESG peuvent être incomplètes ou inexactes, ce qui crée un risque d'erreur d'évaluation. Delubac AM compense ce risque par une analyse interne complémentaire.

Un plan de contrôle est mis en œuvre :

- Contrôles de 1er niveau par les gérants et l'équipe ISR,
- Contrôles de 2nd niveau par le service conformité et contrôle interne pour s'assurer du respect des règles et du périmètre investissable.

Delubac AM mène une politique d'engagement actionnarial disponible sur son site web.

Le fonds n'a pas d'indice de référence spécifique aligné sur ses caractéristiques environnementales ou sociales.



Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

La promotion des caractéristiques environnementales et sociales du fonds se matérialise par l'application de la Doctrine Sociale de l'Eglise dans le processus d'investissement. Celui-ci intègre les Principes de la DSE :

1. Respect des Droits de l'Homme, de la vie et promotion de la paix,
2. Respect des Droits fondamentaux du travail,
3. Développement du progrès social et de l'emploi,
4. Préservation de l'environnement,
5. Respect des règles de fonctionnement du marché,
6. Respect des règles de gouvernance.

Ces principes sont traduits en critères d'investissement et déclinés en critères d'exclusion et de sélection positive, basée sur la notation ESG produite par Sustainalytics.

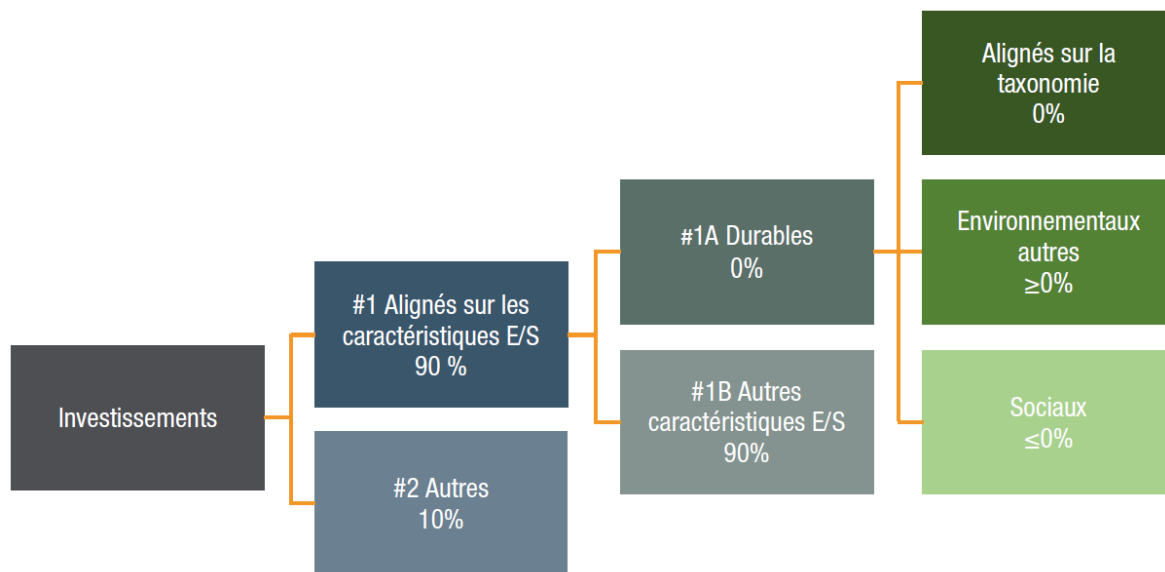
Stratégie d'investissement

Le compartiment DELUBAC ETHIQUE Obligations a pour objectif d'obtenir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate 500 1-3 ans Total Return sur la durée de placement recommandée de 3 ans, par une gestion flexible d'obligations de maturité court et moyen terme, intégrant systématiquement une approche extra-financière.

Proportion d'investissement

Le compartiment DELUBAC ETHIQUE Obligations est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

- Titres de créances et instruments du marché monétaire : entre 0 et 100% de l'actif net
- Parts et actions d'autres OPC ou Fonds d'investissement : le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectifs ou Fonds d'investissement, dont des fonds indiciels (ETF), suivants : OPCVM de droit français ou étranger, FIA de droit français ou de fonds d'investissement de droit étranger européen ou non respectant les critères fixés par l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables ;

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

L'équipe ISR réalise un premier contrôle lors du screening de l'univers d'investissement sur la base des critères ESG définis dans la stratégie d'investissement.

Un contrôle pré-trade est intégré dans l'outil de gestion du portefeuille, afin de garantir l'application des règles d'exclusion de la politique DAM.

Un autre contrôle post-trade est réalisé chaque mois par l'équipe ISR pour vérifier l'éligibilité des lignes en portefeuille et l'univers d'investissement éligible.

Méthodes

A partir de l'univers des émetteurs de l'indice Bloomberg Euro Aggregate (ticker : LBEATREU) et de l'indice Bloomberg Euro High Yield (ticker : I02501EU) comprenant environ 1300 émetteurs, l'équipe ISR sélectionne les investissements en suivant une approche en 3 étapes :

- Politique d'exclusion DAM



Le compartiment applique la politique d'exclusion de Delubac AM qui a pour objectif d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation et non-conformité aux standards internationaux.

Delubac AM exclu de ses investissements :

- Les entreprises et émetteurs impliqués dans les violations des principes du Pacte Mondial des Nations-Unies, des conventions cadres de l'OIT, des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées telles que les armes à sous munition, les mines anti-personnel, les armes bactériologiques, les armes chimiques, les lasers aveuglants,
- Les entreprises générant plus de 10% de leurs revenus à partir de l'exploitation du charbon à travers l'extraction, la vente d'électricité, la capacité de production liées au charbon, ou bien par le biais d'une détention actionnariale significative d'une entreprise impliquée dans l'exploitation du charbon
- Les entreprises générant plus de 10% de leurs revenus à partir de la production du tabac ou qui détiennent une part significative du capital d'une entreprise impliquée dans le tabac.
- Les entreprises générant plus de 10% de leurs revenus à partir des jeux d'argent
- Les entreprises qui font l'objet d'une controverse de niveau 5 selon la méthodologie Sustainalytics (échelle de 0 à 5, 5 étant la plus grave)
- Les entreprises dont l'ESG Risk Score est supérieur à 40/100 selon la méthodologie Sustainalytics (échelle de 0 à 100, 100 étant le pire score ESG)

ii. Filtre d'exclusion spécifique au compartiment

Le compartiment applique une politique d'exclusion supplémentaire, qui vise à réduire l'univers des entreprises et émetteurs dont l'activité est en incohérence avec les principes de la Doctrine Sociale de l'Eglise. Seront exclus :

- Les entreprises et émetteurs générant plus de 5% de leurs revenus à partir de l'exploitation du charbon à travers l'extraction, la vente d'électricité, la capacité de production liées au charbon, ou bien par le biais d'une détention actionnariale significative d'une entreprise impliquée dans l'exploitation du charbon
- Les entreprises et émetteurs impliqués dans la vente de toute arme controversée, y compris les armes nucléaires,
- Les entreprises et émetteurs impliqués dans l'armement, dès lors qu'il représente plus de 5% du CA,
- Les entreprises et émetteurs générant plus de 5% de leurs revenus à partir de la production du tabac ou de cannabis ou qui détiennent une part significative du capital d'une entreprise impliquée dans le tabac ou le cannabis.
- Les entreprises et émetteurs générant plus de 5% de leurs revenus à partir des jeux d'argent
- Les entreprises et émetteurs impliqués dans la production, les produits ou services liés ou bien la distribution d'alcool, dès lors que ces activités représentent plus de 5% du CA
- Les entreprises et émetteurs impliqués dans la production de pesticides dès lors que le CA lié représente plus de 5% ou bien que la distribution représente plus de 5% du CA
- Les entreprises et émetteurs impliqués dans la production d'OGM dès lors que le CA lié représente plus de 5%
- Les entreprises et émetteurs impliqués dans les activités liées aux produits abortifs ou contraceptifs ou les activités liées à la recherche sur les cellules souches embryonnaires
- Les entreprises et émetteurs impliqués dans les activités liées à la production ou la distribution de produits à caractère pornographique, dès lors que cela représente plus de 5% du CA
- Les entreprises et émetteurs qui font l'objet d'une controverse de niveau 4 ou 5 selon Sustainalytics (échelle de 0 à 5, 5 étant le niveau de controverse le plus grave)

iii. Filtre quantitatif ESG

Ce filtre supplémentaire est basé sur la méthodologie de notation Sustainalytics et a pour but d'écarter les émetteurs les moins bien notés d'un point de vue ESG (« démarche de « best-in-universe »). La notation entre les émetteurs corporate et souverains est comparable, mais la grille des critères est spécifique :

- Pour les émetteurs corporate

Les évaluations de risque ESG produites par Sustainalytics intègrent deux dimensions principales pour évaluer l'ampleur du risque ESG non géré auquel une entreprise est exposée : l'exposition aux risques et la gestion des risques. Pour chaque émetteur, le risque non géré est mesuré en évaluant un ensemble spécifique d'indicateurs ESG matériels en fonction des deux critères d'exposition et de gestion des risques. Le risque non géré résultant pour



chaque indicateur est ensuite additionné pour obtenir un score qui représente le risque ESG global de l'entreprise. A titre d'exemple, les indicateurs suivants sont utilisés dans l'analyse extra-financière des participations :

- Indicateurs environnementaux : existence d'un système de management environnemental, existence d'une politique environnementale, émissions de gaz à effet de serre.
- Indicateurs sociaux : existence d'une politique d'inclusion et de diversité, taux de formation des salariés, respect des droits humains dans la chaîne des fournisseurs.
- Indicateurs de gouvernance : existence d'un code de conduite, féminisation des instances de gouvernance, existence d'une politique de lutte contre le blanchiment d'argent.
- Pour les émetteurs souverains

Pour ce qui concerne les émetteurs souverains, la méthodologie d'évaluation ESG de Sustainalytics mesure la richesse nationale composée du capital naturel et du produit intérieur, du capital humain et du capital institutionnel. La méthodologie mesure ensuite la capacité du pays à utiliser et à gérer ces capitaux de manière efficace et durable, déterminé par trois éléments principaux : ses performances ESG, sa tendance ESG et ses événements ESG. Le score global comprend un score de richesse et un score de facteurs de risque ESG correspondant à ces deux composantes.

Les émetteurs (corporates et souverains) sont ensuite classés par score de risque évalué par Sustainalytics (ESG Risk Score ou Country Risk Score). Seront exclus les émetteurs les plus mal notés afin d'arriver à un taux d'exclusion de l'univers de 20% minimum.

L'approche extra-financière présentée ci-dessus permet d'aboutir à un taux de réduction de l'univers d'investissement de départ de 20%.

Le filtre quantitatif ESG fait l'objet d'une actualisation à minima trimestrielle.

Sources et traitement des données

Delubac AM utilise des ressources internes et externes pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales du fonds.

L'agence de notations sociales Sustainalytics nous fournit les données suivantes :

- Score ESG des émetteurs (ESG Risk Score, Country Risk Score)
- Le niveau de controverse dans lesquelles les émetteurs sont impliqués, ainsi qu'une analyse détaillée,
- Les implications des entreprises dans certaines activités utilisées pour la politique d'exclusion de la Société de gestion et pour le filtre d'exclusion spécifique au compartiment.
- Les PAI

Par ailleurs, Delubac AM dispose de ressources humaines en interne (Directrice de la Recherche ISR, gérants et contrôleur des risques) qui vont œuvrer à la mise en place des politiques, l'implémentation des données dans les systèmes internes et l'analyse interne.

L'analyse ESG interne repose sur :

- des informations publiques, telles que :
 - o les rapports publiés par les entreprises,
 - o les rapports d'ONG,
 - o les études statistiques académiques, d'Eurostat ...
 - o les rapports et autres classements réalisés par des agences, ONG, ou entreprises comme Great Place to Work ...
- des informations issues de la recherche ESG des brokers
- des échanges avec les émetteurs lors des sessions de dialogue avec les émetteurs.



Limites aux méthodes et aux données

Risque lié aux données ESG : S'agissant de la sélection des titres en direct, le gérant fonde son analyse sur des informations relatives aux critères ESG provenant de fournisseurs d'informations tiers qui peuvent s'avérer être incomplètes, inexactes, indisponibles. En conséquence il existe un risque que la gestion puisse intégrer ou écarter une valeur au sein du portefeuille au regard d'éléments non exhaustifs, inappropriés ou non disponibles. La gestion atténue ce risque en incluant sa propre analyse

Diligence raisonnable

Delubac AM a mis en place un plan de contrôle de diligence raisonnable afin de s'assurer de la conformité du compartiment avec les règles ESG fixées pour sa gestion. Les procédures de contrôle interne mises en place sont les suivantes :

- Contrôle de 1^{er} niveau
 - Contrôle réalisé par les gérants lors des décisions d'investissement et de désinvestissement.
 - Contrôle réalisé par l'équipe ISR au moment de l'actualisation du périmètre investissable. C'est l'occasion pour l'équipe ISR de vérifier que chaque ligne soit intégrée au périmètre d'investissement du compartiment et de vérifier le taux de sélectivité de l'univers.
 - L'équipe des risques intègre les règles pré-trade dans l'outil de gestion.
- Contrôle de 2nd niveau

L'équipe de contrôle interne et de conformité

- S'assure de la bonne tenue du périmètre investissable à jour,
- S'assure de la présence de chaque ligne dans le périmètre investissable à la date du contrôle,
- S'assure du respect du taux de sélectivité de l'univers
- S'assure de la bonne tenue des process en place

Les contrôles cités précédemment n'ont pas de récurrence et sont réalisés de manière ponctuelle.

Politiques d'engagement

La politique d'engagement de Delubac AM est disponible sur le site Internet de Delubac Asset Management.

Indice de référence désigné (lorsqu'un indice est désigné comme indice de référence pour atteindre des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier)

Le compartiment n'a pas d'indice de référence aligné sur l'objectif d'investissement durable fixé.